

Mode de règlement

Date de livraison

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 02-06-2015 Numéro : FA2015368

Code client CL02655

Date d'échéance 02-06-2015

02-06-2015

Madame DACHOUFFE Delphine Rue du Bordelais, 299

4420 Tilleur Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00020	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue des Grands Champs n°57 à Liège	1,00	231,40	231,40	21,00
	Communication virement: FA2015368 DACHOUFFE				

Taux	Base	Montant
21,00	231,40	48,59

Total HT	231,40
Total TVA	48,59
Total TTC	279,99
Acompte	0,00
Net à payer	279,99 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.



Date de livraison

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 26-10-2015 Numéro : FA2015764

Code client CL02655

Date d'échéance 26-10-2015

Mode de règlement

26-10-2015

Madame DACHOUFFE Delphine Rue du Bordelais, 299

4420 Tilleur Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code article	Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
AR00021	Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec à l'adresse: rue des Grands Champs 57 n°57 à Liège	1,00	123,14	123,14	21,00
	Communication virement: FA2015764 DACHOUFFE				

Taux	Base	Montant
21,00	123,14	25,86

Total HT	123,14
Total TVA	25,86
Total TTC	149,00
Acompte	0,00
Net à payer	149,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.